

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS					
VOIRIE COMMUNALE - OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC					
A) PERMIS DE STATIONNEMENT OU DEPOT				01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
. Forfait minimum (par demande)	Forfait	6,45 €	15,00 €		
. Occupations du domaine public en zone 1. (*)	par m² par jour	1,15 €	1,20 €		
. Occupations du domaine public en zone 2. (*)	par m² par jour	0,80 €	0,85 €		
. Occupation du domaine public, applicable sur l'ensemble du territoire de la Ville et du PSB pour les opérations d'intérêt général menées par les bailleurs sociaux	par m² par jour	0,30 €	0,35 €		
. Etalages, vitrines, grilloirs, distributeurs automatiques de boissons, friandises, terrasses découvertes, terrasses couvertes par système escamotable, présentation de véhicules deux roues ou matériels divers	par m² par an	20,70 €	21,15 €		
. Chevalets, distributeur à journaux, oriflammes	par unité par an	42,10 €	43,00 €		
. Véhicules de vente de denrées alimentaires (hors marché)	par m² par an	22,00 €	22,50 €		
. Exposition ponctuelle à caractère commercial ou publicitaire (hors marché)	par m² par jour	1,65 €	1,70 €		
. Stationnement taxi	p/véhicule/an	57,00 €	58,00 €		
. Autorisation de stationnement délivrée aux artisans	p/véhicule/an	165,00 €	168,00 €		
Les surfaces seront arrondies au mètre carré supérieur					
(*) La "zone 1" est définie au plan joint à la présente délibération - la "zone 2" correspond au reste du territoire de la Ville de Cholet et du Puy Saint Bonnet.					
(*) Les installations de chantier relatives à des travaux sur les réseaux concédés par la Ville bénéficient d'une exonération					
"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou utilisation est la condition de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage ou d'une prestation de service publique intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ou lorsque celle-ci contribue à assurer la conservation du domaine public " (L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).					

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>. Exonération du tarif d'occupation du domaine public : Gratuité de l'occupation du domaine public à l'Office Public Sèvre Loire Habitat dans les circonstances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'équipements destinés à l'exécution de missions de service public, à savoir des travaux liés à la voirie, au stationnement, au traitement des déchets et à la sécurité, - lors de missions exécutées en application de la politique de la Ville, mises en oeuvre ou initiées par la collectivité, mais faisant appel à la compétence logement de l'Office, - lors de travaux d'entretien ou de grosses réparations dans les grands quartiers d'habitat social (Bretagne, Bostangis, Jean Monnet, Favreau, La Girardière, Les Turbaudières) 	Gratuit			01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013
<p>B) PERMISSIONS DE VOIRIE</p>				01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<p>Exonération pour toute facture inférieure à 20 €</p>					
<p>. Conduites enterrées ou aériennes de gaz, eau, électricité appartenant à des tiers</p>	le ml par an	4,35 €	4,45 €		
<p>. Voies ferrées</p>	le ml par an	6,50 €	6,65 €		
<p>. Passages inférieurs</p>	le ml par an	545,00 €	556,00 €		
<p>. Passerelles</p>	le ml par an	215,00 €	219,50 €		
<p>. Distributeurs de carburants</p>	par unité et par an	117,00 €	119,50 €		
<p>. Terrasses couvertes par système non escamotable et non fermées</p>	par m² par an	35,00 €	35,70 €		
<p>. Terrasses couvertes et fermées</p>	par m² par an	78,00 €	79,50 €		
<p>. Réserves et lieux de stockage ne donnant pas sur la voirie</p>	par m² par an	37,50 €	38,25 €		
<p>. Rampes d'accès à bâtiments privés</p>	par m² par an	34,80 €	35,50 €		
<p>. Enseigne drapeau</p>	par unité et par an	20,70 €	21,10 €		
<p>. Banne, store, marquise en surplomb du Domaine Public</p>	par m² projeté au sol/an	3,00 €	3,05 €		
<p>. Isolation thermique par l'extérieur (emprise sur domaine public < 15 cm)</p>	par ml projeté au sol/an		Gratuit	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
<p>Les surfaces seront arrondies au mètre carré supérieur.</p>					
<p>Les installations de la Poste (boîtes aux lettres, coffrets relais) bénéficient d'une exonération.</p>					
<p><i>Les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public communal par des infrastructures de télécommunication sont les tarifs maximum prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, révisés annuellement en fonction de l'index général relatif aux travaux publics.</i></p>					Dél. C.M. 9.12.2013

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Mise à disposition de paire de brins de fibre optique (HT)	le ml par an	2,10 €	2,15 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
Location pour le droit de passage d'un câble dans les fourreaux de la Ville	le ml par an	4,00 €	4,05 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
Majoration des tarifs des rubriques A et B pour jours non autorisés après constatation par le surveillant de l'Occupation du Domaine Public	Majoration du tarif/jour de :		50,00%	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017
<p>C) TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC</p> <p>Les prix appliqués seront ceux des bordereaux des prix des marchés à bons de commande passés par la Ville pour l'entretien et l'amélioration des terrains communaux et des voies communales, ces prix étant révisés selon les dispositions prévues au marché concerné puis majorés de 4 %.</p> <p>Pour des prestations hors bordereaux visés ci-dessus, les prix appliqués seront calculés à partir des prix unitaires du matériel roulant, de la main d'oeuvre et des fournitures utilisées, le prix appliqué sera le montant de la facture majoré de 10 %</p> <p>. Fermeture d'une rue par arrêté municipal ou un tiers (hors concessionnaires et services publics)</p>	forfait par arrêté	20,50 €	21,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20.12.2017